

Girard Chantal

Chambord, 12 avril 2012

Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village de Val-Jalbert

Je m'intéresse à ce projet parce que je suis natif de la région et que ce site fait partie des bons souvenirs de mon existence. Je suis maintenant résident de Chambord depuis 2004 et aussi propriétaire d'une terre agricole et forestière à proximité de la rivière Ouiatchouan d'environ 400 mètres par son extrémité sud-est. La chute de Val-Jalbert fait partie de mon paysage quotidien et c'est une fierté pour moi d'avoir pu acquérir un lieu de résidence près de cette environnement pour y vivre et de pouvoir le retransmettre un jour aux miens.

J'ai de grandes préoccupations envers ce projet qui sont :

1. ***Les débits d'eau prévus*** sont une analyse de rentabilité selon les besoins de volume d'eau sans aucun fondement scientifique. Le fait de prétendre pouvoir réduire à ce point est irrespectueux pour les résidents à proximité de ce lieu qui côtoient ce paysage majestueux quotidiennement comme s'ils étaient insensible à leurs environnement, irrespectueux pour les gens de la région qui y retourne de temps à autre, irrespectueux pour les touristes qui se déplaceront pour voir cette chute au risque de leurs déception.
2. ***Les expertises du prometteur*** sur la faune aquatique, les habitats des poissons, la faune environnante et géologique ne sont pas assez documentées et parfois appuyer de l'avis d'un seul spécialiste qui est choisi par le prometteur. Aussi lors des séances du BAPE du 12 et 13 mars les divers parties comme le ministère de l'environnement entre

autres faisait référence au rapport du prometteur. Ce qui se traduit par un manque flagrant de contre-expertise.

3. **Pendant l'exécution des travaux** ce sont les prometteurs qui ont la responsabilité de prendre les échantillons d'eau pour vérification en cas de déversement accidentelle qui pourrait nuire à l'environnement. Cette responsabilité devait être confié à un tiers parti complètement indépendant du projet.
4. **La crédibilité économique de ce projet** considérant qu'une société d'état achète plus chère qu'elle revend comment peut-on prétendre que c'est un projet bénéfique pour la société ? On prend dans une poche pour en mettre moins dans une autre, la différence est une perte.
De plus, si on considère les dernières études américaines qui prévoient une baisse de consommation d'hydro-électricité de 6% dans les prochaines années, ce n'est pas pour diminuer les surplus qu'on ne peut exporter. Payer pour produire encore plus cela se traduit par un gaspille des bénéfices d'Hydro-Québec qui ne retourneront pas dans les coffres de l'état. Ce projet prend ces racines à partir d'une subvention déguisée qu'il ne faut pas ignorer
5. **La création d'emploi** dans la région c'est le meilleur remède pour relancé l'économie. Un investissement de 53 millions pour créer un emploi permanent c'est « permettez-moi l'expression » franchement pitoyable. On pourrait par exemple prendre le un centième du coût de ce projet (530,000) ou plus et formé un comité régionale avec l'appuie d'une firme spécialisé dans la création d'emploie.
Investir dans des projets d'avenir écho-énergétique, écho-habitation, dans la formation de notre jeunesse pour les gardés en région, et vraiment investir dans le développement durable.
6. **Investissement à grand risque** les coûts estimés_sont-ils vraiment pertinent ? Avec une marge d'erreur de plus ou moins 10% et si il y a dépassement est de 15, 20 ou même 30% les municipalités devront assumées les emprunts supplémentaires et si les taux grimpe à 10 et 15 %, ce sont les citoyens qui en assumeront les coûts. Ce projet échelonné sur quarante ans prévoit commencé à faire des profits à partir de la vingt et unième année. Pour les mêmes raisons la rentabilité pourrait être reportée de 5, 10, 15 ans ou même jamais.

Sans compter le risque pris par l'administration du site de Val-Jalbert de prétendre ne pas diminuer l'intérêt du site. Une diminution de l'achalandage touristique mettra en danger la pérennité financière du site.

En conclusion,

À mon humble avis, ce projet ne devrait pas être autorisé. De plus, je crois que ce site devrait être désigné comme faisant partie du patrimoine régionale pour finalement le définir en tant que fierté pour les citoyens et comme un joyaux de la nature fixé dans le temps pour les générations à venir.

Dans le Petit Larousse on définit le mot site comme « **Paysage considéré du point de vue de l'harmonie ou du pittoresque** ». Autorisé ce projet c'est détruire l'harmonie !

Fin du document